

Paiement TRIBUNE

L'euro numérique : les clarifications nécessaires

La question du conflit d'intérêts des banques centrales est toujours sur la table, comme celle du financement et de l'apport d'une telle monnaie nouvelle. Analyse par Hervé Sitruk, président-fondateur du France Payments Forum.

Publié le 15 octobre 2024 à 16:19 - Maj 15 octobre 2024 à 19:14



Hervé Sitruk

Président-fondateur France Payments Forum

Abonnés Votre abonnement [Agefi](#) vous permet d'accéder à cet article.



Hervé Sitruk, président-fondateur du France Payments Forum - DR

Il y a déjà quatre ans, la Banque centrale européenne (BCE) publiait un rapport sur «*l'opportunité de créer une monnaie numérique de banque centrale, l'euro numérique*», «*une forme numérique de monnaie de banque centrale, que les ménages comme les entreprises pourraient utiliser pour effectuer leurs paiements de détail. Un tel euro numérique*

viendrait en complément des espèces et des dépôts de banque centrale de gros»[1]. Il s'agissait donc d'émettre une nouvelle forme de monnaie.

Certains y ont vu une volonté de la banque centrale de disposer d'un instrument pour autoriser *«l'ouverture de comptes de particuliers auprès de la banque centrale»*. Avec, en arrière-pensée, une politique d'*«helicopter money»*, pour les uns et, pour d'autres, une politique de *«narrow money»*, une sorte de monnaie sans risque. Pour d'autres encore, **un moyen de sauvegarde du seigneurage**, menacé par les monnaies scripturales bancaires et par les monnaies électroniques, permettant de *«préserver le rôle prédominant de la monnaie régaliennne face aux cryptomonnaies et monnaies digitales privées»*. Avant de conclure qu'il s'agissait d'une *«mauvaise idée sur le plan économique ouvrant la boîte de Pandore des manipulations du plafond, de la rémunération, des usages possibles, bref du populisme monétaire»*. Quatre ans après, beaucoup de ces scénarios se sont révélés sans fondement.

Réaction au projet Diem

A contrario, nous avons fortement soutenu ce projet face à la menace du projet *Diem*, l'émission d'un *stablecoin* à vocation mondiale, ou de monnaies numériques de zones monétaires étrangères, qui remettraient en cause, et la souveraineté monétaire européenne, et les systèmes de paiement existants en Europe. Le règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets Regulation) et l'action du FSB (Financial Stability Board), du G20 et de la BRI (Banque des règlements internationaux) ont considérablement diminué ce second risque, sans toutefois l'éliminer.

Quatre ans plus tard, ce projet a pris une tournure plus précise, avec le lancement en juillet 2021 par la BCE d'un projet de monnaie de détail pour des transactions courantes de paiement de particuliers, qui reste le projet prioritaire de la BCE. Avec en toile de fond, plusieurs débats stratégiques, réglementaires et techniques, et diverses

expérimentations relatives à l'émission d'une éventuelle monnaie numérique pour les transactions de gros, fortement promue par la Banque de France.

Le lancement d'un **euro numérique de détail soulève toujours des questions majeures**, alors qu'un objectif de déploiement se dessine pour 2027 ou 2028. Comme la question de son opportunité, de ses objectifs, et de ses solutions.

Un enjeu de souveraineté

D'abord, hors l'enjeu de souveraineté, lié à la menace internationale publique ou privée, ou celui à long terme du remplacement des espèces, qui reste inéluctable même s'ils sont confortés par les projets de réglementation sur le cours légal de l'euro et son acceptation obligatoire en Europe, l'apport d'un euro numérique de détail en termes de services de paiement à court ou moyen terme en Europe n'a pas été démontré. Dans les cinq prochaines années, l'émission d'une telle monnaie et d'instruments de paiement support, viendrait en concurrence directe avec **l'offre existante ou en cours de déploiement comme Wero**, et avec les investissements exigés par l'unification et la sécurisation du marché européen des paiements (DSP3, PSR). Et elle ne dynamiserait pas le marché européen de la tokenisation et des crypto-paiements, ni n'offrirait de perspective réelle de défragmentation européenne.

Dans mon rapport de 1994, vieux de 30 ans déjà, sur les organisations interbancaires dans le domaine des moyens et systèmes de paiement en Europe, je concluais que *«l'Europe reste un patchwork de systèmes de paiement, et l'écu n'y changera rien»*. Aujourd'hui, j'ajouterais : *«l'euro n'y a rien changé, plus de 20 ans après son lancement. Et l'euro numérique n'y changera rien»*.

Répartition des rôles

Enfin, l'émission d'une telle monnaie soulève des questions sur les rôles respectifs des Etats et des banques centrales en Europe, dans

l'émission d'une nouvelle monnaie, et sur ceux des banques commerciales et des banques centrales dans les paiements courants, malgré les assurances répétées de ces dernières.

Notons enfin que l'euro numérique de détail s'appuiera sur les technologies numériques traditionnelles et non sur les opérateurs de règlement DLT (Distributed Ledger Technology) et les blockchains, et ne créera aucune dynamique nouvelle sur le marché des paiements électroniques. De plus, le coût du projet est estimé par la BCE autour d'un milliard d'euros pour la mise en place d'une infrastructure.

| A lire aussi: **Pour un débat démocratique sur l'euro numérique**

Pour l'euro numérique de gros, des expérimentations ont été menées et plusieurs scénarios sont envisagés. Traditionnel comme la *Trigger solution* promue par la Bundesbank, qui consiste à faire revenir le flux dans Target, pour disposer d'une position unique de trésorerie pour les banques, ou à base de DLT et de blockchains, **selon la proposition de la Banque de France**, pour avoir un process unique de règlement des transactions sur actifs numériques, tout en assurant une position unique de trésorerie. La fin des expérimentations est programmée pour novembre de cette année, et la décision de lancement d'un éventuel projet devrait être prise au printemps suivant par le board des gouverneurs de la BCE, sans qu'entre les deux il y ait de suite programmée des travaux.

Un euro numérique de gros serait plus utile et plus consensuel, en répondant aux besoins du marché pour le règlement de transactions sur actifs numériques ou pour les transactions internationales. Il permettrait de simplifier la gestion des trésoriers bancaires, et si la technologie des DLT était retenue, d'ouvrir et soutenir le marché de la tokenisation des paiements, de favoriser l'émission des *deposit tokens* bancaires, et de développer les crypto-paiements.

Transparence et réduction des coûts

Comme l'a écrit Denis Beau, premier sous-gouverneur de la Banque de France, lors de la d'une conférence organisée le 26 août par la Reserve Bank of India (2), l'émergence des crypto-actifs ouvre la voie à la tokenisation de la finance, qui pourrait changer profondément notre système financier en apportant plus de simplicité, de transparence, d'efficacité et de rapidité tout en réduisant les coûts des transactions financières.

L'enjeu stratégique est donc celui de la place de l'Europe dans le nouveau marché des cryptoactifs et les crypto-paiements alors que les Etats-Unis et la Chine se battent pour conquérir ce marché et que Londres veut devenir le hub mondial des cryptoactifs.

Alors que l'Europe va voir se succéder trois présidences de pays hors zone euro, l'adoption d'une réglementation européenne sur l'émission d'un euro numérique de détail, proposée en juin 2023 par l'ancienne Commission européenne, semble désormais reportée. Du côté de l'Eurosystème et de la BCE, les travaux se poursuivent activement, avec moult détails techniques et fonctionnels, et de nombreuses communications. Mais il manque toujours un schéma d'ensemble de mise en œuvre de l'euro numérique, comme celui qui a prévalu à l'émission de l'euro, avec le scénario de Madrid de décembre 1995, que j'ai eu l'honneur de proposer à la Commission européenne.

Il manque aussi une réglementation claire pour éviter une concurrence inutile entre monnaie numérique centrale et monnaie numérique commerciale, et une claire répartition des responsabilités entre les régulateurs et les opérateurs que sont les banques centrales. La question du conflit d'intérêts des banques centrales, soulevée dans les articles de 2021, est toujours sur la table, comme celle du financement et de l'apport d'une telle monnaie nouvelle. L'année 2025 sera propice à ces clarifications majeures.

[1] Cf. [Rapport sur un euro numérique \(europa.eu\)](#)

[2] Cf. [Global Conference on «Digital Public Infrastructure \(DPI\) and Emerging Technologies», Reserve Bank of India, August 26, 2024](#)

Banque centrale

Banque

Fintech